Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-CULT2026-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 30/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

CULT 2026/7

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : ……. 27
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONVENTION D'OBJECTIFS, DE FINANCEMENTS ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À TITRE GRATUIT ENTRE LA COMMUNE DE BOLBEC ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE JACQUES PREVEL SEPTEMBRE 2026/AOUT 2029

– – – –

Rapporteur : Monsieur Philippe BEAUFILS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le projet de convention d'objectifs, de financements et de mise à disposition de locaux à titre gratuit annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Bolbec apporte son soutien aux activités d'intérêt général conduites par les associations de son territoire conformément à leurs statuts ;

…/…

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prevel constitue un acteur essentiel de la vie culturelle, éducative et sociale de la commune ;

CONSIDÉRANT que les actions mises en œuvre par la MJC Jacques Prevel participent à l'animation du territoire, favorisent l'accès à la culture, développent les pratiques artistiques et renforcent le lien social entre les habitants ;

CONSIDÉRANT que la MJC Jacques Prevel agit dans un but d'intérêt général et contribue à l'attractivité et au dynamisme de la commune ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Bolbec souhaite renouveler et consolider son partenariat avec la MJC Jacques Prevel à travers une convention pluriannuelle définissant les objectifs poursuivis, les modalités de son soutien financier ainsi que les conditions de mise à disposition de locaux communaux ;

CONSIDÉRANT que cette convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1er septembre 2026 au 31 août 2029 ;

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'objectifs, de financements et de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre la Commune de Bolbec et la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prevel pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, tout élu dûment habilité à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 28 (élus de la majorité)
ABSTENTION : 4 (Mmes HUAULT, MOREL, M. POTIER et Mme OBLED, élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ